

Le Premier Ministre

PARIS, le 15 mars 1996
n° 9461

Monsieur le Président,

Conformément aux engagements européens de la France, le Gouvernement a décidé la réforme du secteur des télécommunications pour l'adapter aux évolutions technologiques, économiques et juridiques. Cette réforme constitue un enjeu national. Il est donc de la responsabilité du Gouvernement de préparer notre pays et France Télécom, son acteur principal des télécommunications à cette échéance.

Le Gouvernement a décidé à cette fin de présenter au Parlement au printemps une loi de réglementation qui organise le secteur des télécommunications dans la perspective de la concurrence qui doit s'y instaurer à partir du 1er janvier 1998.

Pour tirer le meilleur parti de ce nouveau cadre, France Télécom doit évoluer à la fois pour jouer un rôle mondial dans ce secteur et pour assurer sur notre territoire un service public de qualité.

Cette échéance constitue un défi pour France Télécom et suppose une évolution de l'entreprise lui permettant d'affronter la compétition avec les mêmes armes que ses concurrents. Cette évolution est garantie pour l'entreprise et pour son personnel par les engagements solennels de l'Etat que je confirme en son nom :

- 1°) la loi de réglementation garantira France Télécom comme étant l'opérateur public chargé d'assurer un service public national des télécommunications de qualité pour tous ;
- 2°) France Télécom restera une entreprise publique, sous forme de société détenue majoritairement par l'Etat ;
- 3°) les agents de France Télécom qui sont fonctionnaires conserveront leur statut de fonctionnaires de l'Etat et les garanties associées, en particulier la garantie de l'emploi et des droits aux pensions de retraite, acquis ou à acquérir, dont l'exécution est garantie par l'Etat. France Télécom restera leur employeur.

Monsieur Michel BON
Président de France Télécom

./.

Je vous demande, dans le cadre ainsi fixé, de proposer au Gouvernement les décisions nécessaires à cette évolution. Vous le ferez en associant le personnel et ses représentants à ces propositions.

Ces propositions devront notamment traiter des sujets suivants : les perspectives d'évolution de l'emploi, en particulier des jeunes, les conditions d'évolution des emplois et métiers, l'organisation et le temps de travail, la participation et l'actionnariat des salariés dans l'entreprise et la façon dont France Télécom assurera le service public défini par la loi.

Je vous invite à me remettre vos propositions dès que les réflexions et discussions nécessaires seront achevées. J'attache le plus grand prix à ce que le dialogue que vous mènerez au sein de France Télécom permette l'expression de tous les points de vue.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*et de ma affectueuse*



Alain JUPPÉ